

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2021-110

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2021

Sommaire

ARS / Agence Régionale de Santé de Corse

R20-2021-10-15-00001 - ARRETE 2021 588 portant modification de l'arrêté
2021 579 portant composition de la CRSA (20 pages)

Page 3

SGAMI SUD / SGAMI SUD

R20-2021-10-11-00003 - Arrêté modificatif fixant composition du jury et des
correcteurs du concours de technicien de la police technique et
scientifique au titre de l'année 2022 (2 pages)

Page 24

ARS

R20-2021-10-15-00001

15/10/2021 :

ARRETE 2021 588 portant modification de
l'arrêté 2021 579 portant composition de la
CRSA

ARRETE ARS n°2021-588 du 15 octobre 2021 portant modification de l'arrêté ARS n°2021- 579 du 1^{er} octobre 2021 portant composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Corse (CRSA)

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse

- Vu** la loi n° 2009/879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D.1432-28, D.1432-29, D.1432-30 ;
- Vu** la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** le décret n°2010/336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n° 2010/348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- Vu** le décret n° 2018-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- Vu** le décret n° 2016-863 du 28 juin 2016 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- Vu** le décret n° 2017-1787 du 27 décembre 2017 portant adaptation du code de la santé publique à la création de la collectivité de Corse ;
- Vu** le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse ;
- Vu** le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;
- Vu** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Vu** l'arrêté n°2021-352 du 28 juin 2021 portant composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Corse ;
- Vu** l'arrêté ARS n°2021-279 du 1er octobre 2021 portant composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ;
- Vu** les propositions des autorités et institutions en application de l'article D 1432-28 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1er : l'arrêté ARS N°2021-579 du 1er octobre 2021 portant composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Corse (CRSA) est modifié comme suit :

Article 2 : La liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Corse est établie comme suit :

Collège 1 : représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence :

a) **Trois conseillers à l'Assemblée de Corse :**

Titulaires	Suppléants
Dr Danielle ANTONINI Groupe « Fa Populu Inseme »	Mme Véronique ARRIGHI Groupe « Fa Populu Inseme »
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline Groupe « Fa Populu Inseme »	M. LUCCIONI Don Joseph Groupe « Fa Populu Inseme »
Mme PEDINIELLI Chantal Groupe « Un Soffiu Novu »	Mme DUVAL Santa Groupe « Un soffiu Novu »

b) **Le Président du conseil exécutif de Corse, ou son représentant :**

Titulaire	Suppléant
Dr Bianca FAZI Conseillère exécutive	M GIOVANNANGELI Gilles Conseiller Exécutif

c) **Représentants des groupements de communes de Corse**

Titulaires	Suppléants
M. Laurent MARCANGELI <i>Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien</i>	M. José-Pierre MOZZICONACCI <i>Président de la Communauté de Communes du Sartonais Valinco</i>
M. Louis POZZO DI BORGIO <i>Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Antoine ORSINI <i>Président de la Communauté de Communes du Centre Corse</i>	<i>En attente de désignation</i>

d) Représentants des communes de Corse

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Jacques CICCOLINI Président ADM2A	M. Antoine VERSINI Maire de Cristinacce
M. Ange-Pierre VIVONI Président ADM2B	M. Jacky BARTOLI Maire d'Isolaccio di Fiumorbu
M. Jean-Christophe ANGELINI Maire de Porto-Vecchio	M. Jean ALFONSI Maire de Serra di Ferro

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux:

a) Représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique

Titulaires	Suppléants
Mme GERVASI Danielle Association le lien	Mme BALDACCI Carole Association le lien
Mme DESCOIN-CUCCHI Laetitia Association Inseme »	Mme PONZEVERA Laura Directrice de l'Association Inseme
M. COHEN Robert ADMD	M. POLI Sébastien ADMD
Mme SALVI-MARQUELET Marie Laure Les Diabétiques de Corse	Mme PAOLETTI Nathalie Les Diabétiques de Corse
Mme POLI Marie Joséphine France ASSOS-Corse	M. LAZZONI Dominique APF France Handicap
M. GAMBINI Dominique UDAF2B	M. SIMON JEAN Gérald UDAF2B
Mme CASALTA Marie Ange Ligue contre le cancer 2A	Mme Maguy COTI APF France Handicap
Mme Dominique ANDREANI UNAFAM	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
M. Dominique LANFRANCHI Union Confédérale des retraités de FO	<i>En attente de désignation</i>
M. Jean OTTAVIANI Union interprofessionnelle des de traités de la Confédération française de l'encadrement et de confédération des cadres	<i>En attente de désignation</i>
Mme Françoise CECCALDI-NORDEE <i>représentant syndical des retraités CGT</i>	M. GIUDICELLI François Conseil de Citoyenneté et de l'autonomie
M. Alexandre GONZALEZ Conseil de Citoyenneté et de l'autonomie	<i>En attente de désignation</i>

c) **Représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

Titulaires	Suppléants
Mme Marylène BELGODERE Trisomie 21	M. Eric VALERY Cap Corse Handicap
M. GIACOMONI Nonce Espoir Autisme Corse	Mme PELLONI Emmanuelle Association départementale OCCE
Mme SIMONETTI Carole DYS	Mme CESARI Emmanuelle DYS
M. MAURY Jean Christian France Parkinson	Mme LAHALLE Patricia France Parkinson

Collège 3 : Représentants des Conseils Territoriaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Mme ZICCHINA Céline Présidente CTS Pumonte	DR FRANCOIS Remy Président commission spécialisée santé mentale
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Collège 4 : Représentants des partenaires sociaux :

a) **Représentants des organisations syndicales de salariés**

Titulaires	Suppléants
Mme PIERI Sylvie STC	Mme MARTELLI Brigitte STC
M. BOSSART Patrice CGT	Mme MASON Séverine CGT
M. TAVERA Marcel CFDT	Mme MATTEI Michèle CFDT
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

b) **Représentants des organisations professionnelles d'employeurs**

Titulaires	Suppléants
M. BONAVITA Jacques Yves CPME	M. BIANCHI Dominique CPME
M. ZUCCARELLI Charles MEDEF	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

c) **Représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

Titulaire	Suppléant
Dr Jean CANARELLI	<i>En attente de désignation</i>

d) Représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	Suppléant
M. COLOMBANI Joseph Chambre d'Agriculture	M.SAMMARCELLI Jean François chambre d'Agriculture

Collège 5 : Représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale:

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléant
Mme DUBREUIL Hélène FALEP	M.SIMON Jean Michel FALEP
M.CALASSA Pierre ALIS	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail, maladies professionnelles mentionnée à l'article R 221-9 du code de la sécurité sociale :

Titulaire	Suppléant
Mme Aline MOULIN CARSAT Sud Est	M. Philippe GUY CARSAT Sud Est

c) Représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant
M. MAZIN Renaud CAF Corse du Sud	<i>En attente de désignation</i>

d) Représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Mme FINIDORI Sophie Mutualité Française Corse	M.LEONI Sauveur Mutualité Française Corse

e) Représentant de l'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant
Mme GUILLOU Marie Madeleine CPAM Corse du Sud	M.RIGOBERT Maclou CPAM Haute Corse

Collège 6 : Représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé:

a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
------------	------------

Dr FERRARA Sylvie Académie de Corse	Dr ALFONSI Françoise Médecin scolaire de Corse du Sud
Mme SERRA Anne Marie Académie de Corse	Mme CLEMENCEAU Marie Laure Infirmière scolaire au Lycée Lætitia

b) Représentants des services de santé au travail

Titulaires	Suppléants
Mme SIMONI Christine SST2B	Dr VANDEVELDE David SST 2B
Dr DRIESENS Els SST2A	Dr NICOLAI Marie Noëlle SST2A

c) Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Dr CARLOTTI Nicole DPSPS	Mme GRISONI Valérie DPSPS
Mme SELVINI Corinne Mission relation inter partenariales	Mme ROCCA SERRA Marie Pierre service prévention

d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention ou de l'éducation pour la santé

Titulaires	Suppléants
Dr LE DUFF Franck CRCDC	Mme CHARLOT Elise Association Addictions France
M. RUBINI Pierre-Jean IREPS	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	Suppléant
M. FEDERICI Dominique Université de Corte	Mme PASQUALINI Vanina Commission Recherche Corte

f) Représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141- 1 du code de l'environnement

Titulaire	Suppléant
M. FERRACCI François Antoine A Rinascita	M. BERNARDINI Vincent A Rinascita

Collège 7 : Représentants des offreurs des services de santé:

a) Représentants des établissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
M.PESCE Jean Luc CH Ajaccio	M.CARIOU Julien CH Sartène
M.DEFOUR Jean-Mathieu CH Bastia	Mme MAGNAVACCA Charlotte CHI Corte Tattone
Dr LUCCIARDI Joseph CH Bastia, Président CME	Mme Danielle BOURCELET CH CALVI-BALAGNE
Dr SERPIN Laurent Président CME CH Ajaccio	M.MIRAGLIOTTA Yannick CH Castelluccio
Dr RYCKWAERT Charles Président CME Calvi Balagne	M. Alexandre BOISSEL Président CME CH Bonifacio

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Titulaires	Suppléants
Dr CHARLES Alain FHP	Dr STALLA Patrick FHP
Dr CUCCHI Ange FHP	Mme PONS Anne FHP

c) Représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Titulaires	Suppléants
Mme Angelina BRIGNOLI FEHAP	M.BOYREAU Gabriel FEHAP-Directeur
M.SBRAGGIA Stéphane FEHAP	M.STROPPIANA Michel NEXEM

d) Représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

Titulaire	Suppléant
Dr MAZZONI Jean Louis Président de CME	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	Suppléants
Mme NIEL PATRICIA ADPS	M.CARLOTTI Jean Michel Nexem
Mme MARIANI Françoise ADAPEI 2A	Mme GRIOT Marie Christine ADAPEI 2A
Mme CUVELIER Véronique ADAPEI 2B	Mme FEDERICI Nathalie ADAPEI 2B
M.ARRIGHI François Aimé HD2A	Mme BIANCHINI Dominique HD2A

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Dr CAMPANA Christian FEHAP	<i>En attente de désignation</i>
M. NATALI François FNAQPA	<i>En attente de désignation</i>
M. ALBERTINI Jean Louis SYNERPA	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

g) Représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	Suppléant
Mme MALAFRONTÉ Christine Foyer de Furiani	Mme Sandra ROSSI Croix rouge 2A

h) Représentant des responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région

Titulaire	Suppléant
Dr AGOSTINI François FCCIS	Dr POGGI Dominique FCCIS

i) Représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique SIMEONI FCCIS	M. Igor GIUSTI FCCIS

j) Représentant des associations de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant
Dr ROSSI Jean Philippe	Mme NOZZE Isabelle

k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant
Dr LENZIANI-ARRIGHI Eliane SAMU 2B	Dr PERCODANI Alain SAMU 2A

l) Représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant
M.POMI Jean Baptiste Ambulances Rive Sud	M.Yannick MATELLI Ambulances Matelli

m) Représentant de services départementaux d'incendie et de secours

Titulaire	Suppléant
M.PIERI Pierre Colonel SIS 2B	M NICOLAS Yann Commandant SIS 2A

n) Représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

Titulaire	Suppléant
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

o) Membres des unions régionales des professionnels de santé libéraux

Titulaires	Suppléants
M.MONDOLONI Gérard URPS Masseurs kinésithérapeutes	M.ALBERTINI Jean-Pierre URPS Masseurs kinésithérapeutes
M.FRANCHESCHINI Pierre-Jean URPS Infirmier	M.MASSA Olivier URPS Infirmier
Mme MARTINELLI Karen URPS Orthophoniste	Mme RENUCCI Vanessa URPS Orthophoniste
M.FILIPPI Christian URPS Pharmacien	Mme LEANDRI Christine URPS Pharmacien
Dr COSTA Cecilia URPS Médecins libéraux	Dr DAHAN Thierry URPS Médecins libéraux
Mme HERRIER Virginie URPS Sage-femme	Mme PATEL Justine URPS Sage-femme

p) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Dr Michel MOZZICONACCI Président du conseil régional de l'ordre des médecins	Dr Bruno MANZI Président du conseil départemental de l'ordre des médecins de Haute Corse

q) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

Titulaire	Suppléant
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

r) Représentant du ministère de la défense, désigné par le ministre de la défense :

Titulaire	Suppléant
Dr MICHEL Stéphanie Médecin en chef Colonel	Mme TOUMINET Diane AM Borgo

Dans le collège 8, deux personnalités qualifiées sont désignées :

Mme Josette RISTERUCCI
M Jean HOUBEAUT

Article 2 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans les deux mois qui suivent sa publication auprès du ministre chargé de la santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montépiano, 20407 Bastia) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur de la santé publique de l'Agence Régionale de Santé de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

La Directrice Générale de l'ARS de Corse,


Marie-Hélène LECENNE

SGAMI SUD

R20-2021-10-11-00003

11/10/2021 :

Arrêté modificatif fixant composition du jury et des correcteurs du concours de technicien de la police technique et scientifique au titre de l'année 2022



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de la zone de défense et de sécurité Sud**
Secrétariat général pour l'administration
du ministère de l'intérieur Sud

**LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

**Arrêté modificatif fixant la composition du jury et des correcteurs du recrutement
de technicien de police technique et scientifique de la police nationale au titre de
l'année 2022**

N°SGAMI/DRH/BR/56

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment ses articles 19 et 20 ;

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2007 modifié fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

VU l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale, modifié notamment par l'arrêté du 18 mai 2020

VU l'arrêté du 26 juin 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale

VU l'arrêté du 22 juillet 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un recrutement de technicien de police technique et scientifique de la police nationale et fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes

VU l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2021 portant délégation de signature de Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône

SUR proposition du secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La liste des membres correcteurs d'admissibilité et du jury d'admission des concours interne, externe, travailleurs handicapés et emplois réservés de technicien de la police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2022 est composée comme suit :

- M. MASIELLO Valentin : attaché d'administration : SGAMI Sud
- Mme MUNOZ Hélène : attachée d'administration : SGAMI Sud
- Mme BISER Nathalie : Technicien principal de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme MONTAGNE Corinne : Gardien de la paix : DDSP 13
- Mme LESAUVAGE Anaïs : Technicien principal de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- M. BOUNAB Karim : Technicien chef de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme BENALI Nadia : Ingénieur de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme LEBLANC Béatrice : Technicien chef de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- Mme SCIURCA Dany : Technicien principal de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme HAJJI Leïla : Technicien principal de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- Mme DIALLO Mouny : Technicien chef de la police technique et scientifique : DCPJ
- Mme RIVAT Katia : Technicien principal de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- Mme MARCHESE ép. RAPUZZI Magali : Technicien principal de la police technique et scientifique : DDSP 13
- M. DIAZ Guillaume : Technicien chef de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- Mme KARL Carine : Technicien de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme MARTINET Annick : Ingénieur de la police technique et scientifique : SNPS
- Mme CREQUER Delphine : Technicien chef de la police technique et scientifique : DGPN
- M. CLOT Sylvain : Commandant divisionnaire : DZSP SUD
- Mme FONLUPT Martine : Psychologue : CRF13 / DZRFPN SUD
- Mme REGIS-CONSTANT Virginie : Psychologue : CRF13 / DZRFPN SUD

ARTICLE 2 – Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11/10/2021

Pour le Préfet et par délégation
Le chef du bureau du recrutement

Valentin MASIELLO